

## COMMISSION EMPLOI, QUALIFICATIONS ET REVENUS DU TRAVAIL

### Avis adoptés sur le programme moyen terme 2009-2013

#### I) en formation Emploi/revenus

1. Le Conseil a pris connaissance avec intérêt de l'ensemble du dispositif d'observation et de suivi des politiques d'emploi mis au point par la Dares pour mesurer leurs effets sur l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. Le Conseil se félicite des progrès accomplis pour construire avec les équipes de recherche une méthodologie d'évaluation rigoureuse. Il encourage l'utilisation des panels administratifs couplés à des enquêtes à des fins d'évaluation et rappelle que seul le suivi, dans la durée, des individus ayant bénéficié des mesures d'accompagnement permettra d'en repérer l'impact complet. Le Conseil prend note de la diversité des dispositifs de suivi et d'évaluation mis en place, en lien avec la diversité des mesures de politiques d'emploi existantes.
2. Le Conseil salue l'importance et la qualité des travaux du groupe de travail chargé de définir des indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous emploi et de précarité de l'emploi et la très large participation à laquelle il a donné lieu. Il prend bonne note des nombreuses recommandations proposées par ce rapport qui devront, avec celles du rapport sur les inégalités, contribuer largement au programme 2009-2013. Il se félicite que certaines soient d'ores-et-déjà mises en œuvre et note que beaucoup d'autres sont inscrites au programme à moyen terme de l'Insee, de la Dares et de l'ANPE. Il souhaite qu'un bilan annuel de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations soit présenté chaque année à la formation *ad hoc* du Cnis. Il suivra attentivement la mise à disposition d'un glossaire explicitant les différentes catégories constituées et un dictionnaire des principaux indicateurs pour faciliter la compréhension par les utilisateurs de ce système d'information complexe.  
Il considère que ce rapport doit être largement diffusé aux niveaux national européen et international, considérant qu'une utilisation de ces indicateurs au niveau européen permettrait une meilleure comparabilité de la situation du marché du travail dans les différents pays.  
Le Cnis demande que la réflexion se poursuive sur le thème de la **mesure de la qualité de l'emploi** une fois connues les conclusions du groupe de travail commun BIT/Nations Unies/Eurostat.
3. Le Conseil appuie la participation du système statistique public français (Insee, Dares et DEPP) mais aussi du Céreq aux projets internationaux **sur la formation tout au long de la vie et sur l'évaluation des compétences des adultes**. Il suivra avec attention la mise en place de l'enquête AES (Adult Education Survey) au niveau européen et du projet Piac (program for international assesment of adult competencies) piloté par l'OCDE. Il souhaite que ces projets se déroulent selon un protocole méthodologique rigoureux, garant de la qualité statistique des résultats associés.
4. Le Conseil a noté la participation de l'Insee au test du projet de nomenclature socio-économique européenne (Esec), lancé par Eurostat. Il demande **qu'une réflexion approfondie soit menée sur l'articulation des nomenclatures sociales française et européenne, voire internationale** et sur ses implications éventuelles pour la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) utilisée en France. Il demande que l'état de ces réflexions soit présenté lors d'une prochaine inter formation statistiques sociales.
5. Le Conseil renouvelle son souhait de voir améliorée la connaissance des **tensions sur le marché du travail et des besoins de main d'œuvre**. Il soutient les travaux entrepris par la Dares pour améliorer la mesure des emplois vacants et des motifs pour lesquels ces emplois restent non pourvus. Il encourage la mise en place par l'ANPE d'un dispositif d'observation conjoncturelle des offres d'emploi déposées par les entreprises. Il souhaite que l'ensemble

des ces travaux aboutissent sur ce moyen terme à la mise à disposition d'un ensemble d'indicateurs cohérent et visible sur ce thème. Le Cnis suivra par ailleurs avec attention les nouvelles projections à moyen terme d'emploi par métiers.

6. Le Conseil souhaite que le système statistique public intensifie ses efforts pour mettre à disposition des acteurs locaux **des indicateurs sur l'emploi, les salaires et les revenus à des niveaux géographiques fins**. Il encourage l'Insee à poursuivre les investissements engagés sur la localisation des sources administratives notamment sur le champ des revenus. Il demande que les possibilités d'utilisation des enquêtes annuelles de recensement sur ces thèmes et selon le niveau géographique soient précisées. Le Conseil demande que l'ensemble des travaux engagés pour mettre à disposition des informations au niveau local soit présenté lors de la prochaine formation du Cnis consacrée aux statistiques régionales et locales.
7. Le Conseil souhaite que le programme à moyen terme intègre pleinement **le domaine de l'emploi public** dans ses trois composantes (fonction publique d'État, fonction publique territoriale et fonction publique hospitalière). Il s'agit à la fois de disposer de données comparables entre les secteurs marchands et non marchands et entre les trois fonctions publiques. Dans ce but, la conception par les services producteurs des dispositifs d'enquêtes, des systèmes d'information et des nomenclatures doit être guidée par le souci d'harmonisation de leurs champs, de leurs concepts et de leur calendrier.
8. Le Conseil se félicite des **évolutions significatives du système d'information sur emploi et revenus prévues sur ce moyen terme** pour fiabiliser le dispositif d'observation du marché du travail et améliorer la connaissance des inégalités de salaires et de revenus :
  - a. refonte de l'enquête emploi en continu pour **fiabiliser le dispositif de mesure du chômage et extension aux Dom**,
  - b. refonte de la partie structurelle de l'enquête sur l'activité et l'emploi de la main d'œuvre (Acemo) pour **améliorer le dispositif d'observation des rémunérations (salaires, primes, épargne salariale)** en fonction des nouvelles possibilités d'utilisation des déclarations annuelles de salaires et de l'enquête sur le coût de la main d'œuvre,
  - c. refonte de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) pour progresser dans la connaissance du haut de la distribution des revenus et du patrimoine et prendre en compte les prestations sociales réelles.
9. Le Conseil national de l'information statistique souligne l'importance des travaux et études **sur le lien entre travail et santé** et sur les expositions aux risques professionnels. Il se félicite du processus d'amélioration méthodologique de l'enquête SUMER initié dans le cadre de la formation Emploi-Revenus, et incite la Dares et la Drees à valoriser au mieux la première vague de l'enquête Santé et Itinéraires Professionnels (SIP), dont les résultats sont très attendus. Les conclusions de la Conférence sur les conditions de travail, ainsi que le rapport de la mission Légeron-Nasse, ont souligné la nécessité d'améliorer le suivi statistique des risques psychosociaux au travail. Le Conseil souhaite que, dans cette perspective les pistes d'amélioration du système actuel d'observation lui soient présentées.
10. Le Conseil encourage la poursuite des travaux **d'évaluation des politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle**. Il souhaite que les expériences en cours associant dispositif statistique et travaux de recherche permettent de dégager une méthodologie d'évaluation rigoureuse. Il demande que le débat au sein du Cnis se poursuive pour dégager les « bonnes pratiques » pour l'utilisation de l'évaluation par expérimentation.

11. Le Conseil soutient les travaux méthodologiques engagés pour construire des panels enrichis sur différents champs (ensemble des salariés, non-salariés voire tous actifs occupés et tous actifs) afin d'améliorer **la connaissance des trajectoires des individus sur le marché du travail et de mieux rendre compte de leur dynamique salariale, selon les recommandations du rapport du Cnis sur « les conditions de vie et inégalités » et celui sur l'« emploi, chômage, précarité ».**

## II) en formation Education/formation

1. Le Conseil soutient les efforts entrepris en vue d'améliorer la connaissance des conditions d'**insertion professionnelle** des jeunes grâce aux enquêtes du CEREQ auprès d'une génération sur trois des jeunes sortant de formation initiale. Il recommande que ces enquêtes soient complétées par les enquêtes plus détaillées du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'agriculture sur l'insertion dans la vie active des élèves et apprentis. Il suivra avec intérêt la mise en place, par les universités d'un système d'information pour suivre le devenir des étudiants.
2. Le Conseil est conscient des problèmes d'ordre méthodologique rencontrés par la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) pour prendre en compte en France le cadre européen des certifications proposé par la Commission Européenne. Le Cnis recommande que dans un premier temps des experts, en particulier de l'Insee, de la Dares, de la Depp, du Cereq et du Conseil d'analyse stratégique (Cas) examinent avec la CNCP **la possibilité de concevoir la construction d'une table de passage du cadre des certifications françaises vers ce cadre européen des certifications** dans le respect de la recommandation du Parlement et du Conseil européens.

Par ailleurs, le Conseil est conscient de la nécessité d'une réflexion sur une nomenclature des certifications pour classer les certifications professionnelles au regard des évolutions des qualifications, des besoins et des usages des acteurs de la formation et du monde du travail. Il demande qu'un projet de mandat précisant les objectifs, les délais... d'un groupe de travail soit présenté lors de l'« inter formation statistiques sociales » du Cnis à l'automne.

3. Le Conseil souhaite que le système statistique public français soit associé le plus en amont possible à la mise en place **d'enquêtes internationales sur l'éducation et les compétences** et que ces dernières se déroulent avec toutes les conditions de qualité statistique requises.
4. Le Conseil suivra avec intérêt l'enrichissement du dispositif d'observation de la formation professionnelle des adultes par la Dares et le Cereq. Il recommande notamment de faire porter les efforts sur la formation des adultes les moins qualifiés.